



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le vingt et un mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.

Présents : Madame DANIEL Geneviève, Messieurs CIAMPOSSIN Max, BOSCAND Jérôme, adjoint(e)s au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, DUMEE Marguerite, LEMOINE Patricia, MARIA Carole, ROSSI Patricia ; Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, DALEX Nathan, MAROT Alexis Conseiller(e)s.

Absents représentés :

Absents non excusés :

*Nb de membres : 15*

*Présents : 15*

*Votants : 15*

*Pour : 15*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2026-09D : Elections des Délégués du SIVOM de la Tinée**

A l'unanimité des membres présents, le conseil a décidé de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir au vote à main levée, par renvoi à l'article L5711-1et du CGCT pour la délégation suivante.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les missions menées par le SIVOM de la Tinée depuis sa création qui ont pour objet de favoriser la mise en œuvre de projets de développement dans un souci de cohérence globale d'intérêt communautaire.

Le Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la Tinée exerce de plein droit aux lieux et place des communes membres, les compétences suivantes :

- 1) Fonctionnement des services de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ainsi que des services périscolaires ;
- 2) Gestion, entretien, amélioration et extension du bâtiment administratif
- 3) Amélioration du cadre de vie ;
- 4) Appui aux communes ;
- 5) Défense des Forêts Contre les Incendies

Le Conseil Syndical est composé de membres élus par le Conseil Municipal de chaque commune associée.

La durée de mandat des conseillers syndicaux est celle de leur assemblée municipale.

Les conseillers syndicaux sont assistés de délégués suppléants.

**AR Prefecture**

006-210600425-20260321-2026D09-DE  
Reçu le 24/03/2026

Le rôle du délégué suppléant est de siéger au Conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire. Le délégué suppléant sera destinataire des procès-verbaux de séance du Conseil Syndical.

La Commune de Clans et selon l'arrêté de création du SIVOM doit élire 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

- Sont candidats :

Délégués titulaires :

- IPPOLITO Philippe
- BICINI Céline
- CIAMPOSSIN Max

Délégués suppléants :

- DANIEL Geneviève
- ROSSI Patricia

- Sont élus :

Délégués titulaires :

- IPPOLITO Philippe
- BICINI Céline
- CIAMPOSSIN Max

Délégués suppléants :

- DANIEL Geneviève
- ROSSI Patricia

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 24/03/2026*

*Et publication ou notification du 24/03/2026*

  
Le Maire,  
Philippe IPPOLITO